Solio 502, 12. Jan. 1932 P

C.42.Chili.3.-R. Berne, le 11 janvier 1932.

Monsieur le Ministre.

Sous ce pli, nous avons l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre, avec annexe, du 31 décembre dernier, par laquelle la Direction générale à Zurich du Crédit Suisse nous demande d'appuyer les démarches que la succursale à Santiago de la Banque Française et Ita lierme pour l'Amérique du Sud à Paris, a accepté d'entre prendre en faveur de l'établissement financier de Zurich.

Ainsi que vous le verrez, ces démarches tendent à obtenir que le Gouvernement chilien renonce à ajourner la fixation des modalités en vue du remboursement d'une avance de 1 50.000 que le Crédit Suisse avait consen tie au Gouvernement précité.

Dans la lettre ci-jointe, le Crédit Suisse nous expose le point de vue que le Directeur de la succursale à Santiago, de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud a été chargé de faire valoir auprès des Autorités chiliennes.

Nous vous serions fort obligés d'intervenir de la façon qui vous paraîtra la plus opportune auprès du Gouvernement de Santiago en vue de la défense des intérêts du Crédit Suisse, dont il est question ci-dessus, et de donner au Consul général de Suisse dans cette ville les instructions nécessaires afin qu'il attire verbalement l'attention de ce Gouvernement sur l'importance que nous attachons à

A la Légation de Suisse,

Buenos - Aires.





Copie

du télégramme de M. Cavin, Santiago à la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud expédié le 21.12.1931, reçu le 22.12.1931:

Referring to your telegram of the 19th.
instant in precedent opportunity Minister of Finances declared to me that is obliged to consider problem of fo reign debts in the whole and he cannot pay anything to one
of creditors if others cannot be paid in equal proportions
(stop)

After this declaration I am sure that our insistance will have only prejudicial result (stop)

On the other hand Chilean Government have not actually cash disponibilities (stop)

Please confirm.

A. Cavin.